



NOTIFICATION ANNUELLE RELATIVE À L'AUTORISATION DE DIVULGUER DES DONNÉES POUR OBTENIR DES REMBOURSEMENTS DE *MEDICAID*

Madame, Monsieur,

Nos établissements scolaires ont la possibilité de recevoir des fonds supplémentaires pour certains des appuis et dispositifs fournis aux élèves titulaires, comme votre enfant, d'un Plan d'éducation personnalisé (individualized education plan - IEP). Pour qu'ils perçoivent ces sommes, vous avez signé une autorisation nous donnant le droit (1) d'accéder à des données personnelles, relatives aux évaluations des besoins en éducation spécialisée de votre enfant, aux programmes, à l'accompagnement et au soutien qui lui sont offerts, tirées de son dossier d'éducation spécialisée, et de les transmettre aux services de *Medicaid* fédéraux et de l'État ; et (2) d'obtenir ses prestations *Medicaid* qui aideront à couvrir le coût des dispositifs d'éducation spécialisée proposés. Cette lettre de notification annuelle a pour objet de vous rappeler qu'en signant cette autorisation, vous êtes conscients, et vous acceptez, que le Département de l'Éducation de la Ville de New York soit informé de l'assurance ou des prestations sociales publiques dont bénéficie votre enfant, afin d'utiliser ces dernières pour couvrir les frais des services et de l'encadrement d'éducation spécialisée qu'on lui fournit soit directement soit en son nom.

Merci de nous aider à garantir à nos établissements scolaires la couverture financière maximale de ces appuis cruciaux fournis à nos élèves.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées,

Carmen Fariña
Le Chancelier

Quelles données sur mon enfant seront transmises aux services, fédéraux et de l'État, chargés des programmes *Medicaid* ?

Le Département de l'Éducation de la Ville de New York (NYC DOE) communiquera les informations relatives à la scolarisation de votre enfant en éducation spécialisée (évaluations, accompagnement et appuis fournis). Il pourra s'agir de son IEP, des lettres et bulletins sur ses progrès, l'historique de ses absences et retards, ses évaluations et d'autres pièces de son dossier sur les diagnostics effectués et services qui lui sont offerts.

Y a-t'il des frais pour ma famille ou moi ?

Votre famille et vous n'aurez rien à payer. Aucune dépense, induite par la fourniture des services, ne sera à votre charge, ni primes, ni frais, ni *co-payment* (tiers-payant, somme restant à payer après déduction des remboursements sociaux ou d'assurance). L'accompagnement et les services offerts à votre enfant dans et en dehors de l'établissement scolaire ne seront affectés d'aucune manière. Si votre famille bénéficie des prestations de *Medicaid*, vous ne subirez aucune annulation ou réduction de la durée de votre couverture à vie actuelle et les services qui vous sont fournis ne seront touchés d'aucune façon par l'accès du DOE NYC aux prestations de *Medicaid*. Vous ne serez pas obligés d'inscrire votre enfant à *Medicaid* ou d'y faire une demande de prestations en son nom, pour qu'il(elle) jouisse des appuis et de l'encadrement prescrits par son IEP. Vous ne mettez pas en danger votre droit, si vous l'avez, aux services à domicile et dans les organismes locaux (home and community based waivers). Ce droit dépend de vos dépenses totales de santé.

Puis-je revenir sur ma décision d'autoriser le Département de l'Éducation de la Ville de New York (NYC DOE) à accéder aux données sur mon enfant, faire des demandes de remboursement auprès des services de *Medicaid* et retirer mon autorisation ?

Oui - vous pouvez à tout moment revenir sur votre autorisation. Pour ce faire, contactez l'établissement scolaire de votre enfant et demandez à remplir un nouveau formulaire d'autorisation pour *Medicaid* (*Medicaid consent form*). Le Département de l'Éducation de la Ville de New York (NYC DOE) est toujours tenu de fournir l'encadrement et les appuis d'éducation spécialisée à votre enfant sans que vous ayez à déboursier un sous même si vous retirez votre autorisation ultérieurement.